



PROCÈS-VERBAL

DU 12 JANVIER 2026

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège n° : 1
M. Michel-André Lechasseur, conseiller :	siège n° : 2
Mme Valérie Huet, conseillère :	siège n° : 3
M. Pierre-Olivier Lecours, conseiller :	siège n° : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège n° : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

M. Joseph Gareau, conseiller :	siège n° : 4
--------------------------------	--------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 H30,

11 personnes assistent à la séance.

26-01-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2025

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2025
4. Informations et dépôt de documents
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
 - 5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 décembre 2025
 - 5.3 Dépôt du rapport du maire sur les états financiers 2024
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
 - 8.1 Acceptation du contrat de déneigement proposé par le MTMD
9. Hygiène du milieu

9.1 Liste des exceptions pour la tarification incitative en matières résiduelles

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167

10.2 Avis de changement d'inspecteur en urbanisme

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 prêt d'équipement au comité de loisir de Les Hauteurs

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2025;

Il est proposé par M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 CORRESPONDANCE

- L'organisme La Ressource nous a fait parvenir une demande d'aide financière pour son Téléradiothon

- La compagnie LBL Mécanique, responsable de nos réparations en matière de camion nous a fait part de sa nouvelle tarification pour 2026

4.2 MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC

Il n'y a pas eu de séance depuis notre dernière séance

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-01-003

5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2025 au montant de 40 448.93\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-004

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 décembre 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-005

5.2 RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2024 déposés à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2025.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2024 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 159 312\$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 1 316 714\$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 422 276\$. Le remboursement de la dette et les frais de financement totalisent 309 304\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2024 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 233 051\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de (748 431\$). Les investissements nets (actifs) totalisent 7 444 072\$, lesquels incluent le déficit de l'exercice 2024.

REVENUS			
	Budget 2024	2024	2023
Taxes	368 088.00 \$	372 545.00 \$	367 801.00 \$
Tenant lieu de taxes	7 604.00 \$	6 404.00 \$	10 553.00 \$
Transferts	660 575.00 \$	606 314.00 \$	418 553.00 \$
Services rendus	1 050.00 \$	115 190.00 \$	82 872.00 \$
Imposition de droits	8 000.00 \$	11 307.00 \$	3 735.00 \$
Autres	77 261.00 \$	47 552.00 \$	54 981.00 \$
Investissement	0.00 \$	422 276.00 \$	570.00 \$
Totaux	1 122 578.00 \$	1 581 588.00 \$	939 065.00 \$
CHARGES			
	Budget 2024	2024*	2023*
Administration générale	181 250.00 \$	247 891.00 \$	175 363.00 \$
Sécurité publique	43 910.00 \$	58 154.00 \$	62 859.00 \$
Transport	304 463.00 \$	615 840.00 \$	633 872.00 \$
Hygiène du milieu	108 274.00 \$	157 941.00 \$	155 570.00 \$
Santé et Bien-être	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Urbanisme et dév.	31 174.00 \$	37 833.00 \$	33 198.00 \$
Loisirs et culture	89 736.00 \$	157 427.00 \$	72 173.00 \$
Frais de financement	363 771.00 \$	329 304.00 \$	391 116.00 \$
Totaux	1 122 578.00 \$	1 604 390.00 \$	1 524 151.00 \$

*= Amortissement inclus dans les charges

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Marc-Olivier Langlais, CPA, CA / Certification et Services-Conseils chez Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 31 décembre 2024. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ». Il émet une réserve sur les obligations de la mise hors services des immobilisations.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence rapport financier page S-45).

<u>Fonctions</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Conseillers (total des 6)	12 211\$	6 105\$
Maire	6 105\$	3 053\$

DIFFUSION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Bruno Roy

D'EXPÉDIER une copie de ce rapport à toutes les portes des immeubles de la municipalité afin d'informer les citoyens sur les faits saillants de ce rapport, et que celui-ci soit aussi disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

26-01-006

8.1 ACCEPTATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT PROPOSÉ PAR LE MTMD

ATTENDU QUE le déneigement de la route 298 est présentement effectué en régie interne par le MTMD jusqu'à la fin de la présente saison;

ATTENDU QU'IL y a lieu de renouveler ledit contrat de déneigement;

ATTENDU QUE le MTMD nous a déposé une offre de contrat;

ATTENDU QUE le conseil s'est penché sur le contrat, a fait des demandes auprès du MTMD, que ceux-ci ont répondu favorablement à nos demandes et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'offre de contrat du MTMD pour le déneigement de la route 298 dans un contrat ferme de trois ans avec indexations annuelles;

QUE M. Robert Lyman et/ou M. Jean-Pierre Bélanger soit mandaté à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de déneigement avec le MTMD

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

26-01-007

9.1 LISTE DES EXCEPTIONS POUR LA TARIFICATION INCITATIVE EN MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Régie Intégrée de Traitement des Matières Résiduelles de la Mitis-Matapedia (RITMRMM) appliquera une tarification incitative pour les ordures (bacs verts) à compter du premier janvier 2026;

ATTENDU QUE pour pouvoir utiliser un deuxième bac vert, les usagers devront se procurer une vignette à apposer sur ledit bac,

ATTENDU QU'IL y a des exceptions pour lesquelles les membres du conseil désirent appliquer une exemption à cette tarification incitative;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier propose et accepte la liste suivante des exceptions;

- Les grandes familles; une famille incluant deux adultes ainsi qu'un minimum de 5 enfants.
- Les enfants à soins particuliers; une famille avec un enfant nécessitant des soins spéciaux (aux couches en permanence).
- Une résidence pour personnes âgées.

QUE les exceptions susmentionnées bénéficient automatiquement d'une exemption de paiement de la vignette pour le deuxième bac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26-01-008

10.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

CE POINT A ÉTÉ REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 167;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la consultation publique, le conseil ne désire apporter aucun changement au second projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR _____ et appuyé _____

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le second projet de règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. AVIS DE CHANGEMENT D'INSPECTEUR EN URBANISME;

La municipalité tient à informer ces citoyens qu'à partir de la semaine prochaine, un nouvel inspecteur en urbanisme sera en poste pour remplacer M. Michel Lagacé. Son nom est M. Philippe Davignon et il sera en poste aux mêmes heures habituelles, donc les lundis matin, de 9h à 12h.

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-01-009

11.1 PRÊT D'ÉQUIPEMENT AU COMITÉ DE LOISIR DE LES HAUTEURS

ATTENDU QUE le comité de loisir de Les Hauteurs organise une activité le 28 février prochain;

ATTENDU QUE le comité nous a transmis une demande de prêt d'équipement incluant les porte-manteaux, ceintres ainsi que les table bistro,

ATTENDU QU'il n'y a aucune activité prévue à Saint-Charles-Garnier;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accorde le prêt d'équipement au comité de loisir de Les Hauteurs;

QUE ceux-ci devront venir chercher les équipements avant l'activité et rapporter le tout dans les jours suivant l'activité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DOSSIERS DES ÉLUS

13. VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours de la lever de l'assemblée à 20h28.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier